

---

## A TOUS LES CLUBS :

### RAPPEL :

Aucun (e) joueur (se) ne peut être surclassé (e) dans la catégorie supérieure **sans avoir un certificat médical** de son médecin.

Les joueurs (es) inscrits (es) aux Pôles doivent obligatoirement faire une demande de sur classement auprès du CTS.

Nous vous rappelons aussi que les 2007- 2006 qui ne sont pas en Pôle doivent ajouter à leur demande à la LRHB, une autorisation parentale dûment signée par leurs parents.

Nous demandons aux clubs qui reprennent la compétition, d'être très vigilant sur cette réglementation fédérale.

L'ETR